

LE 1<sup>ER</sup> AOÛT 2017

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ladite municipalité tenue le mardi 1<sup>er</sup> août 2017 sur les 19 h 30 au centre communautaire situé au 3090, rue Principale conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle séance sont présents Madame la conseillère Mélanie Dupré et Messieurs les conseillers :

Pierre Adam  
Pierre Bissonnette

Alain Poisson  
Jean Robert

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Marilyn Nadeau.

Le directeur général, Monsieur Denis Meunier, et la directrice générale adjointe, Madame Manon Lavoie, sont également présents.

---

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement;
2. Administration générale;
  - 01 Adoption de l'ordre du jour.
  - 02 Adoption du procès-verbal :
    - Séance ordinaire du 4 juillet 2017.
  - 03 Adoption de la liste des comptes à payer numéro 2017-08.
  - 04 Résolution concernant des demandes d'aide financière :
    - Centre de femmes l'Essentielle;
    - Moisson Rive-Sud;
    - Solidarité Ristigouche;
    - Opération Nez rouge Vallée-du-Richelieu;
    - Association provinciale du patrimoine agricole (Québec);
    - Société canadienne du cancer (Gala des grands chefs);
    - Corporation de développement communautaire de la Vallée-du-Richelieu (L'Ère du temps).
  - 05 Résolution concernant une formation offerte par la Fédération québécoise des municipalités (FQM).
3. Sécurité publique;
  - 01 Avis de motion concernant l'adoption d'un règlement modifiant le règlement sur la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.
4. Transport;
  - 01 Résolution concernant une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal ».
  - 02 Avis de motion concernant l'adoption d'un règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement.
  - 03 Résolution confiant un mandat à un arpenteur-géomètre.
  - 04 Résolution concernant le remplacement d'une tête de regard d'égout sur la rue Principale.
  - 05 Résolution autorisant un appel d'offres concernant l'achat d'un véhicule.
5. Hygiène du milieu;
  - 01 Résolutions concernant des demandes d'admissibilité de financement au programme de mise aux normes des installations septiques :

- a) 1297, chemin de la Montagne;
- b) 3465, rang des Trente;
- c) 3700, rang des Trente;
- d) 4045, rang des Trente;
- e) 4195, rang des Trente;
- f) 4425, rang des Trente;
- g) 4715, rang des Soixante;
- h) 3855, rang des Trente;
- i) 1260, rang de la Rivière Nord;
- j) 5730, rang de la Rivière Nord;
- k) 1300, rang de la Rivière Nord;
- l) 2570, rue Chabot;
- m) 2646, rue Principale;
- n) 2520, rang de la Rivière Sud.

- 02 Résolution concernant une demande d'entretien de la branche numéro 29 du ruisseau à l'Ours.
- 03 Résolution concernant une entente de partenariat relative à la récupération de produits électroniques.
- 04 Avis de motion concernant l'adoption d'un règlement décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de pavage sur la rue Bédard ainsi qu'un emprunt à cet effet.

6. Santé et bien-être;

7. Aménagement, urbanisme et développement;

- 01 Résolution concernant le remplacement d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme.
- 02 Résolution concernant la révision de la zone inondable.

8. Loisirs et culture;

- 01 Résolution concernant l'embauche d'un animateur pour le camp de jour et la maison des jeunes.
- 02 Résolution relative à la présentation de la politique familiale municipale et la démarche « Municipalité amie des aînés (MADA) ».
- 03 Résolution concernant des mandats relatifs à la valorisation de l'histoire de la municipalité.
- 04 Résolution concernant les heures supplémentaires de la responsable des activités de loisir en lieu avec le tournage de l'émission « La petite séduction ».

9. Mot de la Mairesse et affaires diverses;

10. Période de questions;

11. Clôture de la séance.

---

Ouverture de la séance

Madame la Mairesse déclare la séance ouverte.

158-17

Ordre du jour - adoption

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que déposé par le directeur général.

Adoption du procès-verbal

159-17

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2017, et, qu'il y a lieu de l'adopter sans modification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Adam  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2017 soit adopté tel qu'il est rédigé.

160-17

Adoption des comptes à payer

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de l'accepter, et, d'autoriser le paiement desdits comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Dupré  
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes à payer portant le numéro 2017-08, au montant de 229 443,67 \$, soit acceptée telle qu'elle est rédigée, et, autorisation est donnée au directeur général de payer lesdits comptes.

161-17

Subvention - organismes

Il est proposé par Madame Mélanie Dupré  
appuyé par Monsieur Pierre Adam

et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une aide financière à chacun des organismes suivants :

- Centre de femmes l'Essentielle	100 \$
- Moisson Rive-Sud	0 \$
- Solidarité Ristigouche	0 \$
- Opération Nez rouge Vallée-du-Richelieu	150 \$
- Association provinciale du patrimoine agricole (Québec)	0 \$
- Société canadienne du cancer (Gala des grands chefs)	0 \$
- Corporation de développement communautaire de la Vallée-du-Richelieu (L'Ère du temps)	0 \$

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à verser la subvention à chacun de ces organismes.

162-17

Formation donnée par la Fédération québécoise des municipalités - participation de la mairesse

---

ATTENDU QUE Madame la mairesse désire participer à la formation « Les relations et la gestion des conflits » donnée par la Fédération québécoise des municipalités le 27 septembre prochain;

ATTENDU QUE cette formation aura lieu à Québec, la veille du congrès de la FQM, à laquelle participera Madame la mairesse;

ATTENDU QUE le coût de cette formation est de 385 \$ plus taxes plus les frais d'hébergement d'une nuit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Madame la mairesse à participer à la formation ainsi qu'à son hébergement.

Il est également résolu que la Municipalité acquitte tous les frais inhérents à sa participation sur présentation des pièces justificatives.

Avis de motion - accès à la propriété privée

163-17

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Jean Robert qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente afin de modifier le règlement numéro 643-00 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, et, plus particulièrement, en ce qui concerne l'accès à la propriété privée.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, un projet de règlement est déposé, et, une copie est remise à chacun des membres du conseil.

164-17

Amélioration du réseau routier municipal - demande d'aide financière pour le remplacement de ponceaux

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a présenté, en vertu de sa résolution numéro 118-17, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) relativement à des travaux de pavage sur une partie des chemins Bédard, des Sept et une partie du rang des Soixante;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite annuler sa requête afin de la remplacer par une autre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette  
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution numéro 118-17 du 6 juin 2017 relativement à une demande d'aide financière pour la réfection des chaussées.

Il est également résolu de soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) afin d'obtenir un appui financier de 15 000 \$ pour le remplacement de deux ponceaux dans le rang des Trente.

165-17

Avis de motion - limite de vitesse

Avis de motion est par la présente donné par Madame la conseillère Mélanie Dupré qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente afin de réduire la limite de vitesse maximale à proximité des parcs municipaux.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, un projet de règlement est déposé, et, une copie est remise à chacun des membres du conseil.

166-17

Identification cadastrale - mandat

ATTENDU QUE le Conseil entend prolonger la rue Morier jusqu'à la rue Bédard;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'identification cadastrale d'une parcelle du lot 4 149 282 située dans le prolongement de la rue de la Fabrique sur une distance de 20 mètres ayant une superficie approximative de 144 mètres carrés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers de confier le mandat à l'étude de Vital Roy arpenteurs-géomètres inc. afin de procéder à l'identification cadastrale d'une parcelle de terrain provenant du lot 4 149 282 comme mentionné précédemment.

167-17

Regard d'égout - remplacement de la tête

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder au remplacement d'une tête de regard d'égout sur la rue Principale;

ATTENDU QUE le directeur du Service des travaux publics et de l'urbanisme estime le coût de remplacement à moins de 1 900 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette  
appuyé par Monsieur Pierre Adam

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur du Service des travaux publics et de l'urbanisme à procéder au remplacement d'une tête de regard d'égout à proximité du 3480, rue Principale.

Achat d'un véhicule - appel d'offres

168-17

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à un appel d'offres dans le but de faire l'acquisition d'un véhicule qui remplacera le « Jeep Patriot » 2008 du Service des travaux publics et de l'urbanisme;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du devis préparé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil municipal se déclare satisfait du document d'appel d'offres, et, autorise le directeur général à procéder à une demande de soumissions, par voie d'invitation, auprès d'au moins deux fournisseurs conformément aux dispositions de la loi.

169-17

Programme de mise aux normes des installations septiques - demande d'admissibilité - 1297, chemin de la Montagne

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 1297, chemin de la Montagne ont soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par les propriétaires de l'immeuble situé au 1297, chemin de la Montagne à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 149 428) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

170-17

Programme de mise aux normes des installations septiques - demande d'admissibilité - 3465, rang des Trente

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 3465, rang des Trente a soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par le propriétaire de l'immeuble situé au 3465, rang des Trente à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 149 526) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

Programme de mise aux normes des installations septiques - demande d'admissibilité  
- 3700, rang des Trente

---

171-17

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 3700, rang des Trente ont soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par les propriétaires de l'immeuble situé au 3700, rang des Trente à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 149 528) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

172-17

Programme de mise aux normes des installations septiques - demande d'admissibilité  
- 4045, rang des Trente

---

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 4045, rang des Trente a soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par le propriétaire de l'immeuble situé au 4045, rang des Trente à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 149 100) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

173-17

Programme de mise aux normes des installations septiques - demande d'admissibilité  
- 4195, rang des Trente

---

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 4195, rang des Trente a soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par le propriétaire de l'immeuble situé au 4195, rang des Trente à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 149 593) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

Programme de mise aux normes des installations septiques - demande d'admissibilité - 4425, rang des Trente

174-17

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 4425, rang des Trente ont soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par les propriétaires de l'immeuble situé au 4425, rang des Trente à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 149 594) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

175-17

Programme de mise aux normes des installations septiques - demande d'admissibilité - 4715, rang des Soixante

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 4715, rang des Soixante ont soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par les propriétaires de l'immeuble situé au 4715, rang des Soixante à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 149 633) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

176-17

Programme de mise aux normes des installations septiques - demande d'admissibilité - 3855, rang des Trente

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 3855, rang des Trente ont soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;



ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par les propriétaires de l'immeuble situé au 3855, rang des Trente à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 149 101) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

177-17

Programme de mise aux normes des installations septiques - demande d'admissibilité - 1260, rang de la Rivière Nord

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 1260, rang de la Rivière Nord a soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par le propriétaire de l'immeuble situé au 1260, rang de la Rivière Nord à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 150 515) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

178-17

Programme de mise aux normes des installations septiques - demande d'admissibilité - 5730, rang de la Rivière Nord

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 5730, rang de la Rivière Nord ont soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par les propriétaires de l'immeuble situé au 5730, rang de la Rivière Nord à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 149 709) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

179-17

Programme de mise aux normes des installations septiques - demande d'admissibilité - 1300, rang de la Rivière Nord

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 1300, rang de la Rivière Nord ont soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par les propriétaires de l'immeuble situé au 1300, rang de la Rivière Nord à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 148 973) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

180-17

Programme de mise aux normes des installations septiques - demande d'admissibilité - 2570, rue Chabot

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 2570, rue Chabot a soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par le propriétaire de l'immeuble situé au 2570, rue Chabot à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 149 446) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

181-17

Programme de mise aux normes des installations septiques - demande d'admissibilité - 2646, rue Principale

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 2646, rue Principale a soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par le propriétaire de l'immeuble situé au 2646, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 149 260) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

Programme de mise aux normes des installations septiques - demande d'admissibilité  
- 2520, rang de la Rivière Sud

---

182-17

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 2520, rang de la Rivière Sud a soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par le propriétaire de l'immeuble situé au 2520, rang de la Rivière Sud à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 149 402) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

183-17

Branche numéro 29 du ruisseau à l'Ours - demande d'entretien

ATTENDU QU'une demande d'entretien de la branche numéro 29 du ruisseau à l'Ours a été transmise à la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste;

ATTENDU QUE le rapport de visite de la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau de la MRC de La Vallée-du-Richelieu confirme le besoin d'entretien de la branche numéro 29 du ruisseau à l'Ours;

ATTENDU QUE la branche numéro 29 du ruisseau à l'Ours est entièrement localisée sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, soit sur une longueur d'environ 2,7 kilomètres;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, l'entretien de ce cours d'eau est sous la juridiction de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Dupré  
appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC de La Vallée-du-Richelieu de procéder à l'entretien de la branche numéro 29 du ruisseau à l'Ours.

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste accepte d'assumer tous les frais relatifs à l'entretien requis de la branche numéro 29 du ruisseau à l'Ours, et, prévoit les répartir, au prorata, des superficies contributives du bassin versant.

184-17

Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE-Québec) - entente de partenariat

---

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'entrée en vigueur, en juin 2011, du règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises publiées par le gouvernement du Québec, il devient nécessaire d'effectuer la récupération des produits électroniques;

CONSIDÉRANT QUE l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec est l'organisme reconnu par Recyc-Québec pour gérer le Programme québécois de récupération et de valorisation des produits électroniques;

CONSIDÉRANT QUE l'ARPE-Québec transige uniquement avec des entreprises de transformation approuvées par le Bureau de la qualification des recycleurs (BQR) dans le but d'assurer une transformation responsable des produits électroniques en fin de vie utile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette  
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, à la demande de l'ARPE-Québec, de fournir des services de type « point de dépôt » conformément aux modalités et conditions énoncées dans l'entente, et, d'autoriser la signature de celle-ci.

D'autoriser la mairesse, Madame Marilyn Nadeau, ou en son absence, la mairesse suppléante, Madame Mélanie Dupré, et le directeur général, Monsieur Denis Meunier, ou en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Manon Lavoie, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, ladite entente.

185-17 Avis de motion - travaux rue Bédard et emprunt

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Pierre Bissonnette qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente décrétant une dépense de 636 700 \$ pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire, le remplacement de la conduite d'aqueduc et la réfection du pavage sur une partie de la rue Bédard, un emprunt de 478 305 \$ et l'imposition de taxes spéciales pour pourvoir à son remboursement.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, un projet de règlement est déposé, et, une copie est remise à chacun des membres du conseil.

186-17 Comité consultatif d'urbanisme - nomination

ATTENDU QUE Monsieur Serge Brabant, dont le mandat au sein du Comité consultatif d'urbanisme arrivera à échéance le 1<sup>er</sup> décembre prochain, est démissionné à l'extérieur du territoire, et a, par conséquent, remis sa démission;

ATTENDU QUE selon les dispositions du Règlement numéro 409-81 concernant la formation d'un comité consultatif d'urbanisme, le Conseil municipal doit procéder à la nomination d'un remplaçant pour terminer le terme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Adam  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la nomination de Monsieur Frédéric Ouellet en remplacement de Monsieur Serge Brabant dont le mandat arrivera à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2017.

187-17 Zone inondable - révision

ATTENDU QU'un rapport d'étude sur les plaines inondables de la rivière des Hurons et du ruisseau à l'Ours a été produit en février 2014 par la firme « les Services exp inc. »;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est d'avis que la délimitation actuelle de la plaine inondable de la rivière des Hurons est très restrictive, et, qu'il y a lieu de réviser la zone inondable pour ce secteur;

ATTENDU QUE la firme « Les Services exp inc. » propose de réaliser ce mandat au montant de 6 000 \$ plus taxes réparti en deux phases;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de la firme « Les Services exp inc. » au montant de 6 000 \$ plus taxes réparti en deux phases, soit :

- l'analyse statistique sur les débits (incluant les débits de 2013 à 2017) de la station hydrométrique de la rivière des Hurons, et, validation des débits pour un mandat de 1 500 \$;
- et si nécessaire, la révision de la carte (pour la rivière des Hurons) à la suite des simulations avec les nouveaux débits, et, rédaction d'une lettre résumant la méthodologie pour un mandat de 4 500 \$.

Nomination - camp de jour et maison des jeunes

188-17

Il est proposé par Madame Mélanie Dupré  
appuyé par Monsieur Pierre Adam

et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la nomination de Madame Amélie Guay pour occuper le poste d'animatrice au camp de jour et à la maison des jeunes.

189-17

Politique familiale municipale et démarche « Municipalité amie des aînés (MADA) » - capsules vidéo

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a adopté sa politique familiale municipale et sa démarche « Municipalité amie des aînés (MADA) » au mois de février 2015;

ATTENDU QUE la Municipalité désire en faire la présentation par le biais de trois (3) capsules vidéo;

ATTENDU QUE l'entreprise Kaméléon productions a soumis une offre de service, au montant de 1 121,01 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de ces 3 capsules vidéo d'une durée d'une minute chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Adam  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de Kaméléon productions pour la réalisation de trois capsules vidéo dans le but de faire la présentation de la politique familiale municipale et la démarche « Municipalité amie des aînés (MADA) » pour un montant de 1 121,01 \$ incluant les taxes.

190-17

Valorisation de l'histoire de la municipalité et soutien à la Société d'histoire de Saint-Jean-Baptiste de Rouville - dépliants et plaques commémoratives

ATTENDU QUE la MRC de La Vallée-du-Richelieu a consenti à verser à la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste une aide financière en vertu du Fonds de soutien aux communautés rurales qui vise à valoriser l'histoire de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste et soutenir la Société d'histoire de Saint-Jean-Baptiste de Rouville;

ATTENDU QU'en vertu de cette aide et aux fins du projet proposé, la Municipalité souhaite installer six plaques commémoratives à différents endroits sur le territoire et distribuer 1 500 dépliants en lien avec l'histoire de celle-ci;

ATTENDU QUE l'entreprise A3 communications inc. a soumis une offre de service, au montant de 1 985 \$ plus taxes, pour l'infographie des dépliants et des plaques commémoratives ainsi que l'impression de 1 500 dépliants;

ATTENDU QUE l'entreprise Ibiscom inc. a soumis une offre de service pour l'impression et la quincaillerie nécessaire à la confection et à l'installation des 6 plaques commémoratives au montant de 2 000 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les offres de service de A3 communications inc., au montant de 1 985 \$ plus taxes, pour l'infographie des dépliants et des plaques commémoratives ainsi que l'impression de 1 500 dépliants, et, de l'entreprise Ibiscom inc., au montant de 2 000 \$ plus taxes, pour l'impression et la quincaillerie nécessaire à la confection et à l'installation des six plaques commémoratives.

191-17

Tournage « La petite séduction » - paiement heures de travail

ATTENDU QU'au cours du mois de mai dernier, la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a été l'hôte de l'équipe de tournage de l'émission « La petite séduction » de Radio-Canada;

ATTENDU QU'à cet effet, la responsable des activités de loisir a dû cumuler des heures supplémentaires en lien avec ce tournage qui est un évènement exceptionnel dans l'organisation des activités de loisir;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est d'opinion qu'il y a lieu de rémunérer le temps supplémentaire occasionné par cet événement afin qu'il n'entre pas dans le décompte prévu à l'article 24.06 de la convention collective des employés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Adam  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers que pour les motifs énoncés précédemment, il y a lieu d'autoriser le remboursement à la responsable des activités de loisir d'une somme équivalente à 34 heures de travail, à taux régulier, en remboursement du surtemps occasionné par le tournage de l'émission « La petite séduction ».

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, la présidente invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

192-17

Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur Alain Poisson  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 05.

Le directeur général,

La présidente,

---

---